

Commerçants : le casse-tête du crédit

 France 2 - Journal de 13 h - mardi 21 mars 2017

Le tourisme a beaucoup souffert des attentats et des manifestations contre la loi Travail l'an dernier à Paris. Le médiateur du crédit qui aide les entreprises en difficulté vient de rendre son dernier rapport annuel et l'on apprend qu'il a dû traiter 17% de dossiers supplémentaires sur la capitale, alors qu'en France, le nombre baisse.

En 2014, Sandrine Bernard et son mari reprennent ce bistrot restaurant typique avec succès. Les clients sont au rendez-vous, jusqu'au coup d'arrêt des attentats de 2015 : Charlie Hebdo puis le Bataclan, situé près de là. "On est passés de 70 couverts le midi à 35, et on est passés de 35 couverts le soir à zéro", explique Sandrine Bernard. "Du coup la trésorerie ne suit plus, parce que les couverts du soir, c'est une forte valeur ajoutée. Les gens boivent, prennent des entrées, des desserts", détaille-t-elle.

Commence alors la descente aux enfers, avec une perte de chiffre d'affaires de 50 000 euros. Sandrine Bernard demande à son banquier de renégocier son crédit. Sans résultat : aucune négociation n'est possible. "Le banquier il coupe tout, il coupe la carte bleue, il interdit les chèques. Quand vous avez des chèques sans provision, vous êtes interdit bancaire. Il vous donne 24 heures pour le couvrir. Vous pouvez pas le couvrir, c'est l'huissier qui arrive", relate la patronne du Champenois. Au bout d'un an, elle saisit le médiateur du crédit, et obtient la renégociation longtemps réclamée et un découvert plus important. Aujourd'hui, les clients sont de retour et le restaurant est sauvé.

